



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

NL/PK

P.V. FAIN 16

Commission de la Famille et de l'Intégration

Procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2023

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal du 30 juin 2023 et du 4 juillet 2023
2. 8155 Projet de loi relative au vivre-ensemble interculturel et modifiant la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise
- Rapporteur : Monsieur Claude Lamberty
- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
3. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino en remplacement de M. Gilles Baum, Mme Simone Asselborn-Bintz, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, Mme Carole Hartmann, M. Claude Lamberty, M. Charles Margue, M. Georges Mischo, M. Jean-Paul Schaaf, M. Marc Spautz

M. Max Hahn, Ministre de la Famille et de l'Intégration

M. Pierre Lammar, Mme Anne Daems, M. Marc Konsbruck, du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

M. Noah Louis, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Gilles Baum

*

Présidence : M. Claude Lamberty, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal du 30 juin 2023 et du 4 juillet 2023**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

2. 8155 **Projet de loi relative au vivre-ensemble interculturel et modifiant la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise**

Examen de l'avis du Conseil d'État du 11 juillet 2023

Dans son avis du 11 juillet 2023, le Conseil d'État se dit en mesure de lever les oppositions formelles ainsi que la réserve quant à la dispense du second vote constitutionnel formulées à l'occasion de son avis du 6 juin 2023.

En outre, il émet deux observations d'ordre légistique.

La Commission de la Famille et de l'Intégration décide de réserver une suite favorable aux prédites observations d'ordre légistique.

Temps de parole

La Commission de la Famille et de l'Intégration prend note de la décision de la Conférence des Présidents de prévoir un modèle de base pour les débats relatifs au rapport du projet de loi sous rubrique.

Madame Simone Asselborn-Bintz (LSAP) fait valoir que le temps de parole prévu pour chaque intervenant dans le cadre d'un modèle de base s'avère fort restreint au vu de l'envergure de la présente loi en projet.

Madame Myriam Cecchetti (Déi Lénk), en sa qualité de membre observateur de la Conférence des Présidents, tient à signaler que cette dernière préconise de ne prévoir des temps de parole plus élevés qu'en cas exceptionnels en raison des ordres du jour d'ores et déjà chargés des séances plénières de la semaine du 17 juillet 2023.

Monsieur Charles Marque (déi gréng) propose de répartir les temps de parole alloués à chaque intervenant dans le cadre des débats relatifs aux projets de loi de la Commission de la Famille et de l'Intégration à l'ordre du jour de la séance plénière du 20 juillet 2023 de sorte que les débats concernant le présent projet de loi pourraient ainsi dépasser le cumul des temps de parole prévus.

Des échanges qui précèdent, Monsieur le Président Claude Lamberty (DP) retient que les membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration perçoivent le temps de parole alloué à chaque intervenant dans le cadre d'un modèle de base comme insuffisant et qu'il échet dès lors de proposer à la Conférence des Présidents, à titre principal, d'accorder un modèle de base « très élargi » pour les débats en séance plénière, et, à titre subsidiaire, de demander au président de la Chambre des Députés de faire preuve d'indulgence en cas de dépassements éventuels desdits temps de parole.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 13 juillet 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact